

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DU SUD
Entre-Deux - Saint-Joseph - Saint-Philippe - Le Tampon

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU JEUDI 18 DECEMBRE 2014**

AFFAIRE N°07

Recrutement d'agents dans le cadre des contrats aidés

L'an deux mille quatorze, le jeudi dix-huit du mois de décembre à quatorze heures en application des articles L.2121-7, L.2121-8 et L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle de réunion du conseil sise au Tampon, 16 rue d'Espagne, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud sous la présidence de Monsieur André THIEN AH KOON.

ETAIENT PRESENTS

GROSSET PARIS Isabelle	THIEN AH KOON André	RIVIERE Marie France
MUSSARD Rose Andrée	MONDON Laurence	PAYET Bernard
LEJOYEUX Marie-Andrée	CLAIN José	SELLIER Jessica
LANDRY Christian	ROBERT Pierre	HOARAU Emmanuelle
VIENNE Raymonde	FRUTEAU-BOYER Jacqueline	MOREL Rito
YEBO Henri-Claude	MAUNIER Daniel	
HUET Henri-Claude	GAUVIN Solène	
LEBON Marie Jo	DIJOUX RIVIERE Mimose	
RIVIERE François	GASTRIN Albert	
MALET Harry	DEURVEILHER-PAYET Marie Noëlle	
TURPIN Clarita	PAYET José	

NOTA

Nombre de conseillers en
exercice : 48

Présents : 27
Absents représentés : 15
Absents : 06

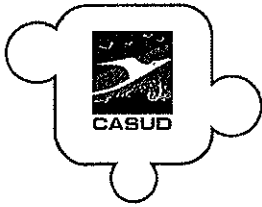
ABSENT

Monsieur Harry MUSSARD, Monsieur Alin GUEZELLO, Monsieur Olivier RIVIERE, Monsieur Jacques HOARAU, Monsieur Jean-Jacques VLODY, Madame Colette FONTAINE

REPRESENTE(E)S -PROCURATION

Monsieur Bachil VALY, Monsieur André DUPREY, Monsieur Patrick LEBRETON, Madame Inelda BAUSSILLON, Monsieur Axel VIENNE, Madame JAVELLE Blanche Reine, Madame GERARD Gilberte, Monsieur Harry Claude MOREL, Monsieur Jean Daniel LEBON, Madame Priscilla PAYET, Madame Monique BENARD-DESLAY, Madame Catherine TURPIN, Monsieur François ROUSSEY, Monsieur Paulet PAYET, Madame Sabrina PICARD.

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil : Madame Isabelle GROSSET PARIS a été désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD (CASUD)

Entre-Deux – Saint-Joseph – Saint-Philippe – Le Tampon

Conseil Communautaire

Séance du jeudi 18 décembre 2014 à 14 h 00

AFFAIRE N°07

Recrutement d'agents dans le cadre des contrats aidés

Note de synthèse

Par courrier en date du 14 novembre 2014, le Préfet de la Réunion a informé le Président de l'Association des maires de l'obligation faite aux autorités territoriales de fournir au comptable dans le cadre de la liquidation des salaires, la délibération autorisant le recrutement d'agents dans le cadre d'un dispositif défini de contrats aidés.

De plus, cette délibération doit prévoir le nombre plafonné de contrats aidés qui pourront être engagés par l'autorité territoriale et le montant de l'enveloppe financière correspondante.

Enfin le Conseil doit autoriser le Président à prendre les actes nécessaires pour engager ces contrats dans la limite du plafond en nombre et en crédits.

Ainsi, la répartition et l'enveloppe des contrats aidés en activités et par catégorie à la CASud est la suivante :

Catégorie d'emplois aidés	Nombre de contrat par catégorie	Natures comptables	Inscription budgétaire
CAE/CUI	51 de 12 mois 49 : Pôle-Emploi 2 : Cap Emploi	64168/6331/6632/ 6336 64516453/6454	688 963 Euros
Emplois d'avenir	6 de 36 mois	64162/6331/6632/ 6336 64516453/6454	106 789 Euros

Le Président précise que les inscriptions budgétaires figurant dans le tableau ci-dessus ont déjà été faites lors des votes du budget primitif et supplémentaire 2014 conformément aux délibérations n° 12 en date du 05/02/2014 et n°5 en date du 19/11/2014.

De plus, il convient de préciser que, ces enveloppes sont annuelles et que si les quotas de CAE/CUI attribués par le de Pôle Emploi venaient à augmenter, une délibération modificative devrait être prise pour pouvoir utiliser la totalité de ce quota.

Le Président propose donc à l'Assemblée :

- 1. De fixer le nombre de recrutement en emplois aidés, répartis conformément au tableau ci-dessous :**

Catégorie d'emplois aidés	Nombre de contrat par catégorie	Natures comptables	Inscriptions budgétaires
CAE/CUI	51 de 12 mois 49 : Pôle-Emploi 2 : Cap Emploi	64168/6331/6632/ 6336 64516453/6454	688 963 Euros
Emplois d'avenir	6 de 36 mois	64162/6331/6632/ 6336 64516453/6454	106 789 Euros

- 2. D'autoriser Le Président à signer les actes relatifs à cette affaire.**

Le conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,
Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

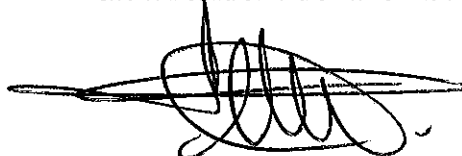
1. De fixer le nombre de recrutement en emplois aidés, répartis conformément au tableau ci-dessous :

Catégorie d'emplois aidés	Nombre de contrat par catégorie	Natures comptables	Inscriptions budgétaires
CAE/CUI	51 de 12 mois 49 : Pôle-Emploi 2 : Cap Emploi	64168/6331/6632/ 6336 64516453/6454	688 963 Euros
Emplois d'avenir	6 de 36 mois	64162/6331/6632/ 6336 64516453/6454	106 789 Euros

2. D'autoriser Le Président à signer les actes relatifs à cette affaire.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président de la CASud



André THIEN AH KOON

